



Le 10 février 2016

L'honorable Jody Wilson-Raybould
Ministre de la Justice
Procureure générale du Canada
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Madame la Ministre, *Cher collègue*

Depuis quelques semaines, l'inquiétant phénomène de l'exploitation sexuelle, particulièrement chez les jeunes filles adolescentes, défraie les manchettes quotidiennement au Québec. En effet, quelques jeunes filles, certaines hébergées en centre jeunesse, ont été portées disparues et seraient sous l'emprise de gang de rues impliquées dans le proxénétisme. Si heureusement, les services policiers ont pu retracer la majorité d'entre elles, certaines demeurent malheureusement introuvables. Ce phénomène, extrêmement complexe, s'étend surnoisement par le biais de techniques de plus en plus sophistiquées utilisées par les recruteurs, le rendant ainsi difficile à prévenir et à détecter. Il détruit la vie des personnes qui en sont victimes et entraîne de nombreux dommages collatéraux pour les membres de leurs familles également.

Bien que différentes initiatives ayant notamment pour but de contrer la prostitution juvénile et l'exploitation sexuelle soient en place sur le terrain, il est impératif que le système de justice fournisse des moyens de contrer ce phénomène et que ceux-ci soient à la hauteur de la gravité des gestes à réprimer. Le gouvernement du Québec est d'avis que la loi C-452, sanctionnée le 18 juin 2015, répond à ces préoccupations et représente un message clair de réprobation et de dénonciation qui doit être entendu.

Il faut se donner rapidement les moyens de s'attaquer aux auteurs de ces gestes. Par conséquent, nous invitons le gouvernement du Canada à mettre en vigueur la loi C-452 dans les meilleurs délais. Il me fera plaisir de vous rencontrer afin de discuter de ces enjeux et des solutions possibles.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

STÉPHANIE VALLÉE